BRAGHIZZI Marine

11 avril 2023, reprise de fonctions d’un commissaire de justice salarié

Suite à la déclaration déposée complète par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice le 10 mars 2023 et en l’absence d’opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d’un mois à compter de cette date,

Mme BRAGHIZZI Marine, Danielle, Marguerite, anciennement commissaire de justice salariée au sein de l’office de commissaire de justice dont est titulaire la société civile professionnelle “JUDICIUM” à la résidence de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) a repris ses fonctions en qualité de commissaire de justice salariée au sein de l’office de commissaire de justice dont est titulaire la société d’exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique “SELARL Michael SEBRIER” à la résidence de Drap (Alpes-Maritimes).

Commissaire de justice salarié concerné :
Marine BRAGHIZZI

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)